

Montréal, le 14 mai 2015

Par courriel

M^c François Hébert
Directeur – affaires réglementaires
et environnement
Hydro-Québec Distribution
C.P. 10000
Tour Est, 25^e étage
Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Séance de travail relative à la stratégie tarifaire en suivi de la décision
D-2014-037**

Cher confrère,

Lors de la première séance de travail sur la révision des tarifs domestiques du 30 avril 2015, le Distributeur a présenté plusieurs scénarios de modifications des différentes composantes du tarif domestique D, le tarif DT étant abordé lors de la prochaine séance de travail.

En prenant pour hypothèse une hausse globale de 2% du revenu requis, les échanges ont porté sur :

- la modification de la redevance quotidienne;
- la hausse portant uniquement sur la deuxième tranche;
- l'introduction d'une troisième tranche de facturation au-delà d'un seuil de consommation de 80 kWh/jour en moyenne sur une période de facturation; et
- la modification du seuil et de la prime de puissance.

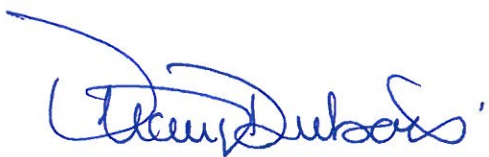
Le Distributeur a également présenté les résultats d'un sondage sur les attentes de sa clientèle. Parmi les éléments à considérer dans l'élaboration d'un tarif, il ressort entre autres, une attente marquée pour la stabilité, la simplicité et pour l'encouragement à la réduction de la consommation.

Le Distributeur a invité les participants à la première séance de travail à lui soumettre des commentaires et des propositions de scénarios additionnels le **14 mai 2015** au plus tard afin qu'ils puissent être étudiés lors de la prochaine séance de travail prévue pour le **12 juin 2015**.

Considérant les besoins croissants du Distributeur à la pointe, la Régie souhaite analyser l'opportunité d'un scénario de hausse qui pourrait être associé aux périodes critiques de l'année, c'est à dire lorsque les températures sont les plus basses. Elle formule donc les demandes suivantes :

- veuillez fournir les coûts moyens d'approvisionnement pendant les 300 premières heures de pointe du Distributeur et les 1 200 suivantes;
- veuillez fournir les coûts marginaux d'approvisionnement pendant les 300 premières heures de pointe du Distributeur et les 1 200 suivantes;
- veuillez élaborer sur l'efficacité d'une stratégie visant à envoyer un signal du coût réel d'approvisionnement pendant ces périodes et à encourager une réduction de la demande sans avoir besoin d'introduire des options tarifaires spécifiques. Veuillez notamment élaborer sur les avantages et les inconvénients :
 - de différents moyens d'introduire un tel mode de facturation comme une 2^e tranche à deux paliers selon la période critique;
 - d'introduire une 3^e tranche basée sur le seuil de consommation en kWh/jour quotidien, et non sur la période de facturation, afin de lancer un signal de coût qui s'appliquerait en période critique, uniquement sur cette 3^e tranche.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

- c.c. Participants à la séance de travail du 30 avril 2015
M. Hervé Lamarre, Directeur principal – Clientèle d'affaires et réglementation
M. Marcel Côté, Directeur Tarification et conditions de service